

15

REPÚBLICA DE CHILE  
 GOBIERNO  
 REGISTRO Y ARCHIVO

NR. 92/27531  
 A: 25 NOV 92

P.A.A.  R.C.  F.W.M.   
 C.B.E.  ARCHIVO  P.I.V.   
 M.T.O.  E.D.E.  J.R.A.   
 N.Z.C.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Henriette Iracabal (Chilena)  
 Autobiola 31.  
 6280 Gerpennes  
 Belgique

X un año  
 en Bélgica.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

BERNAIR Sophie.  
Rue Guy des manoirs, 47.  
6662 TARCENNE



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

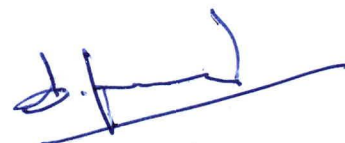
Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Danièle DEMANET  
92, rue des combattants  
5621 HANZINNE

BELGIQUE



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

BAYOT Daisy  
8, Rue Albert Bernward  
6980 Courpinnes  
BELGIQUE

Bayot

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sabrina Nassari  
13 rue des Billeuls  
6120 Nafinnes.  
Belgique.

Nassari

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Gornet Régis  
48 rue de Malines  
5651 Thy-le-Bataillon  
Belgique.

Régis Gornet

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sheeren David 58B, avenue Reine Astrid 6280 Gespines



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Auripe Borely*

*8, les allées 5660 Bouvion*

*Auripe*



Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



BOMBLED. Christophe.

3, Rue de la Gare.

5630 CERFONTAINE.

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Tondus Amne  
3, rue bas d'Hymnée  
6280 Gorpennes  
Belgique

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Lorato Sandra  
26, allée Dormaleau  
6280 Gerpinnes

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

MARCELLE TIERRE 2 Rue de Châtelet 6280 Gespimex  
Affinet BELGIQUE

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

*Nolard Dany*  
*77 Rue Rosinbois Biesme*  
*5640 Mettet*

*Nolard Dany*

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Porignaux Véronique 10 rue de la vallée  
Porignaux 6280 Sepinnes  
Belgique

Charleroi, le 15 novembre 1992.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays. Je pense que l'année 1992, célébrée dans un certain nombre de pays comme le 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, est un moment particulièrement propice pour dénoncer les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes. J'espère d'ailleurs qu'elle sera le départ d'une nouvelle ère d'humanisation.

Je suis particulièrement préoccupé par l'exécution extrajudiciaire de **NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO**, en 1973.

Cependant, je me félicite des investigations menées sur les circonstances de sa mort. Je souhaite voir la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Amnesty International pense que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili pour qu'elles ne se reproduisent plus. D'autre part, cette organisation humanitaire affirme que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait être abrogée.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

DUBOIS ARTHUR  
RUE BENNE BRULEE 99  
5621 - MONIALME

